



Procédure contrôleur CAF titre de séjour falsifié

Par **haytam**, le **05/06/2016** à **14:28**

Bonjour

Après plusieurs années de résidence en France en tant qu'étudiant (doctorant) et de salarié (ATER) avec statut scientifique. J'ai décidé de rester en France mais sans contrat CDI ou autre je n'ai pu renouveler mon titre de séjour. Pour faire face aux difficultés de la vie (garder mon logement et payer mes charges etc..) j'ai falsifié un titre de séjour pour bénéficier des APL mais aussi de l'RSA. Finalement je viens de me marier et j'ai bâti un foyer et j'attends un bébé et j'ai déposé ma demande de titre de séjour vie familiale et vie privée (en cours de traitement).

Tout cela vient de s'effondrer quand j'ai reçu le contrôleur de la CAF chez moi et après plusieurs échanges il a eu tout les renseignements auprès de la préfecture et a su que j'ai fourni un TS falsifié.

Je vous en prie de me dire c'est quoi la procédure qu'il vas suivre et elle dure combien du temps. et combien d'années d'emprisonnement je risque.

Merci d'avance

Par **MHead**, le **05/06/2016** à **16:12**

Inutile de poster le même message, vous avez déjà ouvert une discussion sur le sujet.

Par **haytam**, le **05/06/2016** à **16:30**

je vous en prie. pourriez vous m'informer sur le sujet

Par **haytam**, le **05/06/2016** à **16:38**

malheureusement j'ai pas de compte skype

Par **haytam**, le **05/06/2016** à **16:44**

je le crée alors si j'ai pas le choix. je suis totalement perdu et besoin d'infos sur mon sujet

Par **Visiteur**, le **06/06/2016** à **18:21**

OUI, NOUS VOUS AVONS DEJA REPONDU !

Par **Visiteur**, le **06/06/2016** à **18:23**

Vous décrivez une situation grave, résultant d'actes qui méritent, selon ce que l'on peut lire en sur les sites dédiés à ces sujets, une peine pouvant aller selon la gravité des faits jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et jusqu'à 75 000 € d'amende.